

le projet tel qu'il est comme si défectueux que je ne puis lui donner mon appui. Mes vues à ce sujet sont exactement celles qu'exprimait dernièrement à Halifax un ministre du Haut-Canada, l'hon. M. BROWN :—

“ En résumé, je suis convaincu qu'il n'existe aucun doute sur les avantages qui résulteraient d'une union de toutes les provinces, pourvu que les termes satisfassent les besoins légitimes de chacune et garantissent l'harmonie future de l'administration des affaires,—mais on se tromperait étrangement en pensant que les détails du projet ne pourraient pas le rendre tout à fait inacceptable ”

Qui oserait dire que les détails de la mesure ne l'ont pas en effet rendue impossible ? Si la confédération est nécessaire, établissons-la sur des bases sages, équitables et permanentes, propres à satisfaire les aspirations d'une province jeune et vigoureuse ; et espérons qu'en ce cas seulement, le parlement accordera sa sanction nécessaire et suprême. (Écoutez ! Écoutez !—Applaudissements.)

Six heures sonnant, l'hon. M. ROSS propose d'ajourner les débats à demain,—ce qui est agréé.

Sur quoi la chambre s'ajourne.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MARDI, 7 février 1865.

L'HON. PROC.-GÉN. CARTIER. — Bien que ce ne soit pas la première fois que j'aie l'honneur de traiter cette question, ayant déjà sur l'occasion de la discuter dans les provinces d'en bas et ailleurs, c'est toujours avec une certaine défiance que je l'aborde, car je sens que, dans ce moment critique, je serai responsable devant mes commettants et devant le pays de tout ce que je vais dire sur un sujet d'une aussi vaste importance. Il a été dit que le gouvernement TACHÉ-MACDONALD s'était chargé de la solution d'un problème qui n'était pas devant le pays, et qui n'avait pas même été discuté, lorsque ce gouvernement s'est formé. Ceux qui ont fait cette assertion ignoraient l'histoire parlementaire des dernières années. Voici en peu de mots l'histoire de cette grande question, en tant qu'elle a occupé l'attention du parlement et du pays :—Lorsque le gouvernement CARTIER-MACDONALD a été formé, après la chute du gouvernement BROWN-DEARON, un programme politique

fut soumis au parlement. Parmi les sujets contenus dans le programme du 7 août, 1858, s'en trouvait un conçu en ces termes :

“ Le gouvernement s'est cru tenu de donner cours à la loi du pays quant au siège du gouvernement, mais, en face du vote récent sur ce sujet, l'administration n'a pas cru devoir faire aucune dépense pour les édifices publics, avant que le parlement ait eu occasion de considérer la question dans son ensemble et tout ce qui s'y rapporte ; et l'opportunité d'une union fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord sera sérieusement examinée, et l'on fera des ouvertures au gouvernement impérial et aux provinces inférieures sur le sujet ; et le résultat de ces démarches sera soumis au parlement à sa prochaine session. Le gouvernement, durant la vacance, fera une étude sur l'organisation et le fonctionnement des départements publics, et y introduira des réformes administratives propres à produire l'économie et l'efficacité.”

Comme on le voit, le projet d'une union des provinces se trouve dans le programme du gouvernement CARTIER-MACDONALD, de 1858. Je cite ce passage simplement pour faire voir que ni le parlement ni le pays ne sont pris à l'improviste, en ce qui concerne ce projet. (Écoutez ! Écoutez.) Nous avons eu des élections générales et spéciales, depuis 1858, et prétendre que ce sujet, dont il a été question si souvent, est maintenant un sujet nouveau, c'est affirmer une fausseté. A la fin de la session, Sir EDMUND HEAD prononça, dans son discours de prorogation, les paroles suivantes :

“ Dans le cours de la vacance, je me propose d'entrer en communication avec le gouvernement de Sa Majesté, et avec le gouvernement de nos sœurs colonies sur un autre sujet d'une très-grande importance. Je désire les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels pourrait plus tard s'effectuer une union d'un caractère fédéral entre les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.”

Conformément à cet article du programme, une députation composée des hon. messieurs GALT, ROSS et de moi-même, fut envoyée en Angleterre. Nous avons soumis la question au gouvernement impérial auquel nous avons demandé l'autorisation de convoquer une assemblée de délégués des différents gouvernements de l'Amérique Britannique du Nord, pour prendre en considération ce sujet et faire un rapport qui devait être communiqué au secrétaire des colonies. Comme de raison, nous avions besoin d'agir avec la sanction et l'approbation du gouvernement impérial. De toutes les provinces, Terre-Neuve, je crois, est la seule qui se soit déclarée prête à nommer des délégués. Les autres n'étaient